

Protection des eaux dans l'agriculture

S'approprier les contrôles de base

19.329



Source : AGRIDEA

Date

Judi 16 mai 2019
9h00 – 16h00

Lieu

AGRILOGIE GRANGE-VERNEY
Salle N°23
Ch. de Grange-Verney 2
1510 Moudon
Tél. 021 557 98 98

Public

Multiplicateurs des administrations cantonales
(agriculture et environnement)
Organismes de contrôle, contrôleurs

Responsables

Sandie Masson, AGRIDEA

Contexte

La Conférence des Chefs des services de la protection de l'Environnement (CCE) a défini 13 points à contrôler pour la protection des eaux dans les exploitations agricoles. Les contrôles sont visuels et ont lieu dans le cadre des contrôles de base de l'OCCEA : aucun test d'étanchéité selon l'OEaux n'est réalisé. L'objectif est de limiter les principaux risques et les manquements possibles. Six points concernent les constructions rurales en lien avec la protection des eaux, cinq sont sur le thème des produits phytosanitaires, engrais et diesel et deux sur les apports diffus vers l'eau dans les parcelles. La liste est nouvelle mais son contenu ne l'est pas : il correspond aux exigences de la législation en vigueur.

L'objectif du cours est d'expliquer le concept de contrôle développé et les points de contrôle aux organismes responsables de la mise en œuvre de la législation sur la protection des eaux et de tester son application dans la pratique.

Objectifs

Les participants

- connaissent la liste de contrôle pour la protection des eaux et savent l'utiliser
- connaissent la procédure de contrôle et les différents documents pour la sensibilisation et la mise en œuvre des contrôles
- testent la liste de points de contrôle dans une exploitation réelle

Méthodes

Présentations et tour des points à contrôler sur une exploitation agricole.

Remarques

Ce cours est le pendant romand du cours « Gewässerschutz » qui a eu lieu le 18 mars 2019 à Lindau. Selon le nombre de participants, une limite de 2-3 personnes par canton pourra être demandée.

Les participants peuvent amener des exemples de cas dont ils souhaitent discuter.

Programme détaillé

Jeudi 16 mai 2019

08h45 Accueil, café, croissants

09h00 Introduction, objectifs, programme

- Contexte et organisation de la journée

Sandie Masson
AGRIDEA
sandie.masson@agridea.ch

09h10 Contexte et origine de la liste des points de contrôle

- Origine et bases légales de la liste
- Intégration dans la politique de la protection des eaux dans l'agriculture

Georges Chassot
OFEV
georges.chassot@bafu.admin.ch

09h30 Les documents à disposition pour les contrôles

- Pour les contrôleurs : liste, manuel et procédure
- Pour les agriculteurs : fiches techniques et articles

Michel Fischler et Sandie Masson
AGRIDEA
Michel.fischler@agridea.ch

10h00 Retour d'expérience du contrôle test en 2018

- Organisation du contrôle
- Temps nécessaire
- Problèmes et questions soulevés

Jean-Blaise Fellay AVPI
avpi@agrivalais.ch

Laurent Guignard PIOCH
laurent.guignard67@gmail.com

10h30 Pause

10h45 Exemple de contrôle dans une exploitation polycultures élevage

Laurent Guignard

11h00 Particularités de contrôle dans les exploitations spécialisées (viticulture, arboriculture)

Jean-Blaise Fellay

11h15 Discussion, questions

- Eclaircissement des questions
- Etat d'avancée de la procédure dans les cantons
- Etat d'avancée de la sensibilisation des agriculteurs

Participants et intervenants
Sandie Masson (modération)

12h Repas à la cantine de l'AGRILOGIE

13h15 Introduction à l'après-midi

- Présentation du domaine agricole de Grange-Verney
- Consignes pour le contrôle de la protection des eaux sur la ferme

Sandie Masson
Sylvain Boéchat
Domaine de Grange-Verney
021 316 62 43
sylvain.boechat@vd.ch

13h30 Contrôle protection des eaux sur la ferme

- Tour des postes à contrôler par petits groupes
- Discussion au sein du groupe de chaque point contrôlé

Participants avec un accompagnateur par groupe

15h15 Discussion intergroupe

- Questions et remarques de chaque groupe
- Echange intergroupes sur les points observés

Participants et intervenants
Sandie Masson (modération)

16h Conclusion et fin de la journée

Sandie Masson

Informations pratiques

Inscription

[19.329](#)

Délai d'inscription

Lundi 6 mai 2019

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales.
Vous pouvez les consulter sur www.agridea.ch/termes-et-conditions.

Informations

+41 (0)21 619 44 06 ou cours@agridea.ch

Informations sur le contenu

sandie.masson@agridea.ch

Prix

Prix du cours (repas de midi, pause-café et autres frais compris)

CHF 80.–

La facture finale vous sera envoyée après le cours.

Désistement : Il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'à une semaine avant le début du cours. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 50.– sera perçue pour les frais administratifs.

Accès en transport publics

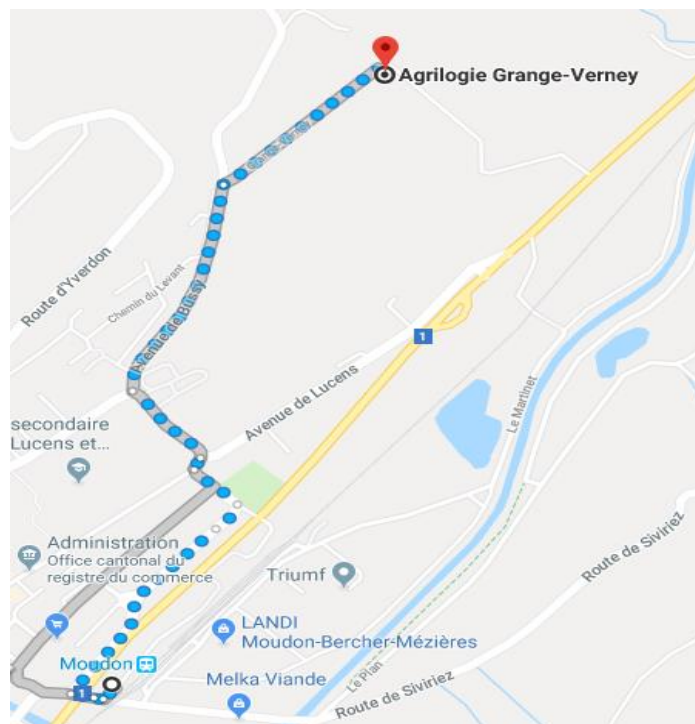
Aller : Depuis la gare CFF de Moudon, prendre le bus 445 direction « Lucens gare » et descendre à l'arrêt « Moudon-Grange Verney » puis 1 minute de marche (140 m.)

Retour : Depuis l'arrêt Moudon Grange-Verney prendre le bus 445 direction « Moudon-gare » et descendre à l'arrêt « Moudon-Gare »

08:29	○	Moudon, gare 🚌 BUS 445 (44503) Direction Lucens, gare Durée 4 min Détails sur la connexion ▾	16:25	○	Moudon, Grange-Verney 🚌 BUS 445 (44510) Direction Moudon, gare Durée 6 min Détails sur la connexion ▾
08:33	●	Moudon, Grange-Verney	16:31	●	Moudon, gare

Accès à pied :

08:00	○	Moudon, gare 🚶 Parcours à pied Durée 23 min	16:00	○	Moudon, Grange-Verney 🚶 Parcours à pied Durée 23 min
08:23	●	Moudon, Grange-Verney	16:23	●	Moudon, gare



Accès en voiture

Route de Berne, prendre la sortie en direction de « Avenue de Lucens »

